

2009/1740 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT EN REMPLACEMENT DE SYLVIE GUILLAUME, DEMISSIONNAIRE (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 septembre 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par courrier du 10 juillet 2009, Sylvie Guillaume, m'a informé de sa décision de démissionner de ses fonctions représentatives au sein du Conseil d'Administration des Hospices Civils de Lyon, compte tenu de ses contraintes d'agenda consécutives à son élection en qualité de députée européenne.

Aussi, il convient donc de désigner un nouveau représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de cette instance.

Je vous rappelle que les candidats ne doivent pas présenter d'incompatibilités telles que définies dans l'article L6143-6 du Code de la Santé Publique.

Je vous propose la candidature de Richard Brumm. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la délibération n° 2008/14 du 31 mars 2008 ;

Vu le courrier de Mme Sylvie Guillaume ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

M. Richard Brumm est désigné pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'Administration des Hospices Civils de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire de Lyon,

G. COLLOMB